

Une cohabitation ancestrale

La grande majorité des patrimoines bâtis présents sur le Parc naturel régional des Vosges du Nord répond aux besoins de l'activité agricole. Etables, écuries, basses-cours, pigeonniers sont partie intégrante des ensembles construits. Il arrivait même qu'ils soient bâtis avant la partie habitable.

Et aujourd'hui encore :

DANS LES GRENIERS

Les petits mammifères y trouvent un abri favorable pour leur période d'hibernation.

Parmi eux : **les chauves-souris** s'y installent en solitaire en hiver, pour hiberner, et en colonie au printemps, pour les périodes de gestation et de mise bas. En France, toutes les chauves-souris sont protégées. Inoffensives, insectivores, produisant un guano utilisable au potager (puissant fertilisant), elles sont un atout pour vos maisons et vos jardins.

Les oiseaux : hirondelles, martinets, moineaux, chouettes nichent volontier dans les charpentes.



Chauves-souris :

- Réaliser les travaux qui pourraient les déranger, entre octobre et mars, en dehors des périodes où les chauves-souris sont présentes,
- Utiliser des produits non toxiques pour le traitement des charpentes,
- Créer ou conserver quelques disjointements dans les murs ou sous les ponts,
- Préserver l'accès aux combles et aux caves.

Nicolas DE FAVERI - 2014 -

DANS LE JARDIN ...

Lors de l'aménagement de vos espaces plantés, il est important de **favoriser la biodiversité**. Planter des **espèces locales adaptées à la nature du sol** (cf. Guides Pratiques Tome 1 & 2 : les plantes du Nord-Est de la France) en supprimant les plantes exotiques envahissantes. Favoriser la création d'habitats pour la **faune** (chauves-souris, oiseaux, hérissons, belettes, insectes auxiliaires). Adopter une gestion durable des espaces en limitant les pesticides et en utilisant les auxiliaires.

https://www.plante-et-cite.fr/data/fichiers_ressources/info/5_flore_exotique_envahissante.pdf

DANS LE VERGER...

Les bouleversements de nos **modes de vie** et la pression exercée par **l'agriculture intensive et l'urbanisation** entraînent une **disparition des vergers hautes tiges**.

Ceux-ci constituent des **milieux naturels riches** par l'association arbres / prairies. **Si les prairies sont gérées de manière extensive, une flore très diversifiée s'y développe**. On y trouve, en plus de la **faune** du quotidien (pic vert, mésange, fouine), des espèces plus rares (chouette chevêche, torcol fourmilier) et jusqu'à **1000 espèces d'insectes**.



Campagnol



Chouette chevêche

Nichoirs
recoins

haies
abris

accueil

ACCUEILLIR LA BIODIVERSITE

Ménager des abris :

Dans la nature, certaines espèces animales utilisent des cavités naturelles (arbres, rochers...) pour s'abriter ou élever leurs jeunes. Dans les villes et villages, du fait de l'artificialisation des espaces, ces milieux de vie viennent à manquer. Préserver les cavités lorsqu'elles sont encore présentes, et proposer des milieux de substitution sont des gestes qui contribuent à rétablir un équilibre.

les cavités artificielles :

LES NICHOURS :

De forme et de taille variables, les nichours sont utilisés par les oiseaux cavicole et semi-cavicoles, pendant la période de nidification.

LES GITES :

Utilisés par les mammifères, leur conception et leur format vont être très différents en fonction de l'espèce considérée (hérisson, chauves-souris). Les gîtes sont utilisés pour le repos, l'élevage des jeunes et/ou l'hibernation.

l'aménagement des toitures et des combles :

Les chauves-souris, les rapaces nocturnes, les martinets, les hirondelles, et leurs habitats (nid, gîtes...), sont protégées par la loi du 10 juillet 1976. Le dérangement des individus, la destruction de leurs milieux de vie sont interdits.

Au-delà de la réglementation, ces espèces jouent un rôle fondamental dans l'équilibre des écosystèmes. Elles composent également un patrimoine commun, pour lequel l'homme a une responsabilité de préservation. Les toitures et les combles pouvant être des sites de reproduction ou des aires de repos pour ces espèces.

POUR LES CHAUVES SOURIS :

Le plus important est de leur permettre un accès aux gîtes (combles, interstices sous les tuiles...). La rénovation des bâtiments est responsable de la destruction de nombreux gîtes de mise bas pour les chauves-souris anthropophiles. Toute intervention doit être réfléchie en fonction de l'enjeu. La présence de guano (crottes de chauves-souris) est un bon indicateur de présence. Dans ce cas, contacter les points info "chauves-souris", pour prendre les bonnes mesures.

Contacts :

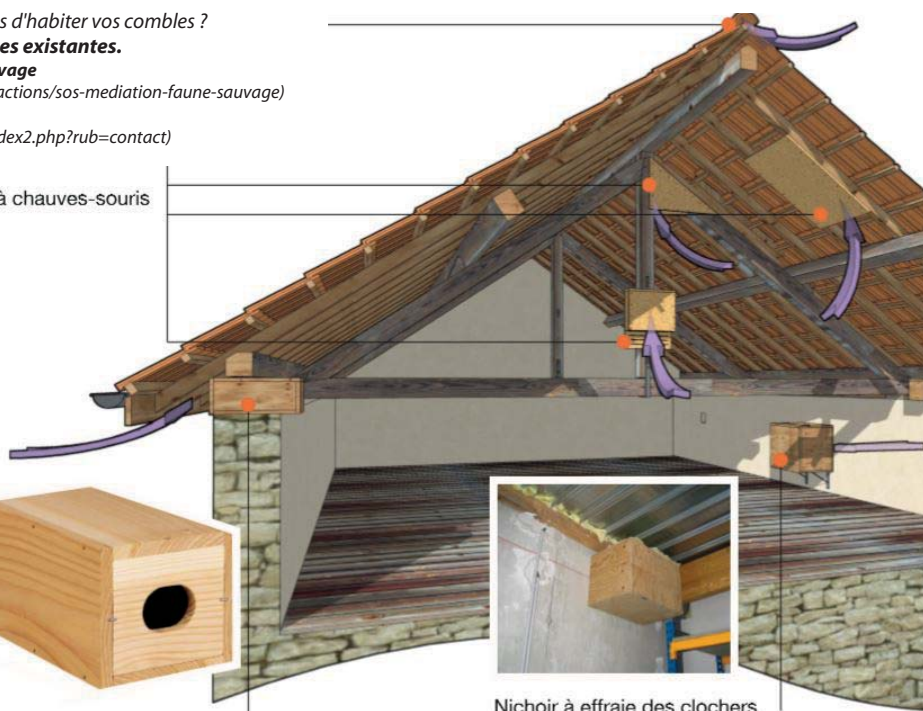
Vous soupçonnez une colonie de chauve-souris d'habiter vos combles ?

N'intervenez pas et maintenez les ouvertures existantes.

- En Alsace : contacter le **Pôle Médiation Faune Sauvage**
au 06 87 14 66 78 (<http://gepma.org/index.php/nos-actions/sos-mediation-faune-sauvage>)

- En Lorraine : contacter la **CPEPESC Lorraine**
au 06 43 68 91 00 (<http://www.cpepesc-lorraine.fr/index2.php?rub=contact>)

Gîtes à chauves-souris



Nichoir à effraie des clochers

Nichoir à martinets

SOURCE : «Guide technique biodiversité et Bâti» - CAUE de l'Isère et LPO
<http://www.biodiversiteetbati.fr/sommaire.htm>